



Règlement
By-law 4121

Fermeture d'une partie de la ruelle
située au sud-ouest de la Cin-
quante-septième avenue et au
sud-est de la Sixième rue.

Closing of a section of the lane
located south-west of Fifty-
seventh Avenue and south-east
of Sixth Street.

A la séance du conseil de la ville
de Montréal tenue le 25 août 1970,

At the meeting of the Council
of the City of Montreal held on
August 25, 1970,

le conseil décrète:

Council ordained:

1. — Est à l'avenir fermée et
discontinué comme voie publique,
parce que jugée inutile, cette par-
tie de la ruelle située au sud-ouest
de la Cinquante-septième avenue
et au sud-est de la Sixième rue
(partie du lot 94-397 (ruelle) du
cadastre de la Paroisse de la Ri-
vière-des-Prairies), indiquée par
les lettres ABCDA sur le plan
C-41 Rivière-des-Prairies, prépa-
ré par le service des travaux pu-
blics le 7 juillet 1970 et dont la
description technique préparée le
14 juillet 1970 est annexée audit
plan, ces documents étant identi-
fiés par le greffier de la Ville.

1. — Shall in the future be
closed and discontinued as a
street, because it is deemed use-
less, that section of the lane lo-
cated south-west of Fifty-seventh
Avenue and south-east of Sixth
Street (part of lot 94-397 (lane)
of the cadastre of the Parish of
Rivière-des-Prairies), shown by
the letters ABCDA on Plan C-41
Rivière-des-Prairies, prepared by
the Public Works Department
July 7, 1970, the technical descrip-
tion of which prepared July 14,
1970 is attached to the said plan,
such documents being identified
by the City Clerk.

LE MAIRE,

Jean Drapeau
LE GREFFIER DE LA VILLE,
Man. Bay
POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

Montréal le 27 AOUT 1970